

Junglinster, le 19 mai 2021

ADMINISTRATION
COMMUNALE DE
JUNGLINSTER

12, rue de Bourglinster
L-6112 Junglinster

Boîte postale 14
L-6101 Junglinster

T 78 72 72-1
F 78 83 19

Heures d'ouvertures

Lundi à vendredi
8h00-12h00
et 13h00-16h30

Jeudi jusqu'à 19h00
seulement bureau
de la population

Service technique
uniquement sur
rendez-vous

www.junglinster.lu

PUBLICATION

Il est porté à la connaissance du public que par sa délibération du 26 mars 2021 le conseil communal a modifié le règlement-taxe relatif à la location de terrains de tennis au C.S.T. « op Fréinen ».

La délibération a été approuvée par Madame le Ministre de l'Intérieur en date du 19 avril 2021 sous référence 838xb971e/as.

Le texte intégral de la délibération est à la disposition du public à la mairie de Junglinster à partir du 20 mai 2021 au 04 juin 2021 inclusivement.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre

le secrétaire

